

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 03 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le trois décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 24 novembre 2014.

**Nombre de membres en exercice :** 68

**Présents :** 65

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOUSQUE
	Jacqueline MOLLARD
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
	Philippe FRANCO
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Éléonore BAGES
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Catherine PONS
	Michel COUDERC
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Isabelle CAUT
	Véronique CAPDEVILLE
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT

LE BUISSON DE CADOUIN

Jean-Marc GOUIN  
Christelle OSTINET  
David FAUGERES  
Annick GOUJON  
Éliane BERÇOT  
Mérico CHIES

LORAC SUR LOUYRE

Jean-Claude MONTEIL

LOLME

Bernard ETIENNE

MARSALES

Jean-Pierre PRETRE

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Patrice MASNERI

Christian CRESPO

MOLIERES

José DANIEL

MONPAZIER

Fabrice DUPPI

MONSAC

Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Nathalie FABRE

NAUSSANNES

Pierre BONAL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU

PEZULS

Roger BERLAND

PRESSIGNAC VICQ

Benoît BOURLA

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL (remplaçant de Viviane GRELLETY)

SAINT AGNE

Serge MERILLOU

SAINT AVIT RIVIERE

Jean-Gabriel MARTY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

Laurent PEREA

SAINT CASSIEN

Denis RENOUX

SAINT FELIX DE VILLADEIX

Philippe GONDONNEAU

SAINT MARCEL DU PERIGORD

Yves WROBEL

SAINT MARCORY

Jean CANZIAN

SAINT ROMAIN DE MONPAZIER

Gérard CHANSARD

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE FOY DE LONGAS

Philippe LAVILLE

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE

SOULAURES

Magalie PISTORE

URVAL

Roland KUPCIC

VARENNES

Gérard MARTIN

VERDON

Jean-Marie BRUNAT

VERGT DE BIRON

Nathalie FRIGOUT

**Absents excusés :**

**03**

LALINDE

Jérôme BOULLET

LE BUISSON DE CADOUIN

Jean-Marc LAFORCE

PONTOURS

Marie-Thérèse ARMAND

**Pouvoir :**

**02**

Pouvoir de Jérôme BOULLET, absent, à Véronique CAPDEVILLE

Pouvoir de Jean-Marc LAFORCE, absent, à Jean-Marc GOUIN

## **ORDRE DU JOUR**

1. Décision modificative
  
2. Avenants aux Contrats d'Objectifs et au Contrat de Ville
  
3. Mise à disposition des locaux du Pôle des Services rue François Meulet à la Commune du BUISSON DE CADOUIN
  
4. Ressources Humaines
  - Nomination sur nouveaux grades des agents ayant été reçus au concours
  - Reconduction de l'adhésion au CDAS
  
5. Convention pour l'utilisation du gymnase du collège de LALINDE
  
6. Conventions de Mise à Disposition du gymnase du collège de LALINDE aux associations
  
7. Questions et informations diverses
  - Informations DETR 2015
  - Point sur les premières réunions sur l'intérêt communautaire

Le Président, Christian ESTOR, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Puis, il propose à Monsieur Patrice MASNERI d'assurer le secrétariat de séance, ce qu'il accepte.

Et enfin, le Président soumet à l'Assemblée le compte-rendu du conseil communautaire du 28 octobre dernier. Ce compte-rendu fait l'objet de remarques de la part d'un conseiller communautaire qui demande que celui-ci soit modifié et complété par :

Un Conseiller interroge le Président en demandant si l'adhésion de la Commune de Trémolat permettrait d'atteindre le seuil de 20.000 habitants et les conséquences en découlant.

Le Président lui répond que le nombre d'habitants avec la Commune de Trémolat sera en dessous des 20.000 habitants et que la loi relative à ce seuil n'est pas, à ce jour, votée.

Le Conseiller fait également part de son inquiétude par rapport à l'augmentation de la Taxe Foncière non Bâtie due à l'adhésion de la Communauté de Communes pour l'intégralité de ses communes membres au SYGED.

Le Président répond que ses observations seront intégrées dans le compte-rendu du 28 octobre dernier et que celui-ci sera à nouveau soumis à l'approbation du Conseil Communautaire lors sa séance du 16 décembre prochain.

Ensuite un élu demande au Président s'il est possible de réunir un groupe de travail restreint pour formuler des propositions concernant la gestion de la voirie et des finances liées à celle-ci avant le 16 décembre.

Le Président lui répond qu'il existe déjà une commission voirie, qu'il va réunir prochainement l'ensemble des Maires pour élaborer l'intérêt communautaire de la voirie et réfléchir à une méthode pour les attributions de compensation. Cependant, ce sujet sera abordé en questions diverses.

## 1. Décision modificative

Madame Patricia FEUILLET, en charge des Finances, explique au Conseil Communautaire la décision modificative ci-dessous, permettant :

- l'inscription budgétaire du crédit court terme validé lors du dernier conseil, et les frais afférents ;
- l'enregistrement de l'augmentation des travaux en régie ;
- la modification des imputations à l'intérieur des opérations sous mandats.

Objet de la DM : Réajustement du budget- investissements 2014

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Dépenses imprévues	022	-2 766,00		
Virement à la section d'investissement	023	27 900,00		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	1 766,00		
Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)	6616	1 000,00		
Immobilisations corporelles			722	27 900,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 900,00</b>		<b>27 900,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 027 900,00</b>		<b>27 900,00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021	27 900,00
Emprunts en euros	1641	1 000 000,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23132	6 900,00		
Immo. corporelles reçues au titre d'une mise à disposit°	23172	21 000,00		
<b>OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID</b>				<b>1 000 000,00</b>
Emprunts en euros			1641	1 000 000,00
<b>OP : OPERATION SS MANDAT- BAYAC</b>		<b>1 800,00</b>		<b>1 800,00</b>
Opérations sous mandat	45811	1 800,00		
Opérations sous mandat			45821	1 800,00
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>1 029 700,00</b>		<b>1 029 700,00</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire, entérine à l'unanimité cette décision modificative.

## 2. Avenants aux Contrats d'Objectifs et au Contrat de Ville

Le Président explique que pour réaliser les travaux listés ci-dessous, la Communauté de Communes envisage de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Dordogne soit dans le cadre des Contrats d'Objectifs 2014, soit dans le cadre du Contrat de Ville :

- **Travaux sur la voirie communale du canton de BEAUMONT DU PÉRIGORD** : à hauteur de 115 360 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 46 144 euros soit 40 % du montant HT des travaux ;
- **Travaux dans la salle polyvalente du Groupe Scolaire de BAYAC** : montant des travaux estimé à 9 700 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 3 880 € HT soit 40 % du montant HT de l'opération ;
- **Réfection de la toiture de l'Église de BAYAC et de ses deux chapelles** : montant des travaux estimé à 5 800 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 2 320 soit 40 % du montant HT de l'opération ;
- **Travaux d'huisseries au Groupe Scolaire de BEAUMONT DU PÉRIGORD** : montant des travaux estimé à 61 750 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 24 700 € soit 40 % du montant de l'opération ;
- **Travaux à la Mairie de LABOUQUERIE** : montant des travaux estimé à 5 250 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 2 100 € soit 40 % du montant HT de l'opération ;
- **Aménagements extérieurs du Groupe Scolaire de MONSAC** : montant des travaux estimé à 11 750 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 4 700 € soit 40 % du montant HT de l'opération ;
- **Aménagement du bourg de MONTFERRAND DU PÉRIGORD** : montant des travaux estimé à 342 462,80 € HT, dont 220 125,12 € HT pour la première tranche de travaux, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 48 000 € soit 40 % du montant HT de l'opération dans la limite à 120 000 € HT ;
- **Réfection de la couverture de l'Église de RAMPIEUX** : montant des travaux estimé 6 500 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 2 600 € soit 40 % du montant HT de l'opération ;
- **Éclairage du terrain de Football de SAINTE SABINE BORN (haut du bourg)** : montant des travaux estimé à 11 250 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 4 500 € soit 40 % du montant HT de l'opération ;
- **Aménagement de l'entrée Ouest au lieu dit « La Gratusse » à LALINDE** : montant des travaux estimé à 471 603 € HT, subventions sollicitées dans le cadre du Contrat d'Objectifs 75 000 € soit 18,75 % du montant HT des travaux dans la limite de 400 000 € et dans le cadre du Contrat de Ville 50 000 € soit 12,50 % du montant HT des travaux dans la limite de 400 000 € ;
- **Aménagement de l'Entrée Sud Est de LALINDE** : montant des travaux estimé à 454 000 €, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 25 197 € soit 5,55 du montant HT de l'opération ;

- **Création d'une Zone d'Activités Économiques au lieu dit « Le Broumet » à MARSALLES** : montant des travaux estimé à 160 000 € HT, subvention sollicitée dans le cadre des Contrats d'Objectifs 40 000 € soit 25 % du montant HT de l'opération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à solliciter les demandes de subventions mentionnées ci-dessus.

### **3. Mise à disposition des locaux du Pôle des Services rue François Meulet à la Commune du BUISSON DE CADOUIN**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes de Cadouin avait son siège et ses locaux administratifs au Pôle des Services, rue François Meulet au BUISSON DE CADOUIN.

Depuis la fusion, la Communauté de Communes est propriétaire de 60 % des parts de ce bâtiment et les autres 40% appartiennent au SYGED.

Il explique que la Communauté de communes envisage d'installer son service voirie à LALINDE début 2015 et propose de mettre ces locaux à la disposition de la commune DU BUISSON DE CADOUIN qui en a formulé la demande pour y installer sa mairie.

Monsieur GOUIN explique que les locaux actuels de la Mairie sont destinés à devenir ceux de la future Maison Médicale afin de favoriser l'installation de professionnels de santé au BUISSON DE CADOUIN. Le projet devrait être abouti dans le courant du premier trimestre 2016.

Pour cela, il pourrait être réalisé dans un premier temps une convention de mise à disposition (avec procès verbal et certificat administratif justifiant de cet enregistrement comptable) à compter du 1er Juillet 2015 afin que la commune puisse bénéficier de ces locaux avec les droits et obligations du propriétaire. Ainsi, la commune du BUISSON DE CADOUIN prendrait à sa charge tous les contrats de la communauté de communes concernant le pôle : charges courantes et emprunts réalisés pour la construction de ce bâtiment.

Un avenant de transfert sera établi pour tous les contrats auprès des organismes concernés.

Les Conseillers Communautaires du BUISSON DE CADOUIN ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide par 1 abstention et 59 voix pour de mettre à disposition le bâtiment du Pôle des Services du Buisson de Cadouin au profit de la Commune du Buisson de Cadouin afin qu'il y installe les services administratifs de sa Mairie et autorise Monsieur le Président, à signer avec la Mairie du BUISSON DE CADOUIN la convention de mise à disposition des locaux correspondante et ce à compter du 1er juillet 2015, ainsi que les avenants de transfert des contrats.

### **4. Ressources Humaines**

#### **Nomination sur nouveaux grades des agents ayant été reçus au concours**

Monsieur Laurent PÉRÉA, en charge des Ressources Humaines, rappelle l'adoption du tableau des effectifs par délibération en date du 16 septembre dernier.

Il explique la nécessité d'intégrer les évolutions liées à la nomination de trois agents dans de nouveaux grades à l'issue de leur réussite à concours. Il précise que dorénavant ces intégrations devront répondre à un besoin de la Communauté de Communes et que le nouveau grade devra être en corrélation avec les missions confiées à l'agent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les évolutions suivantes liées à la nomination de trois agents lauréats de concours à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 :

- Création d'un poste d'animateur et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe ;
- Création d'un poste d'agent social 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'agent social 2<sup>ème</sup> classe ;
- Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'agent administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Il décide également d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ces trois nominations et d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches administratives se rapportant à ces évolutions.

### **Reconduction de l'adhésion au CDAS**

Monsieur Laurent PÉREA rappelle également à l'assemblée que la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord avait adhéré au Comité Départemental d'Action Sociale en 2013 et 2014.

Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes auprès du Comité Départemental de Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, s'engage à inscrire chaque année au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

## **5. Convention pour l'utilisation du gymnase du collège de LALINDE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les associations sportives sur le pays Lindois ont fait part d'un manque de salles pour pratiquer leurs activités sportives.

Afin d'y remédier, il souhaite que le gymnase du Collège Jean Monnet à LALINDE soit mis à la disposition de la Communauté de Communes et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Général de la Dordogne, le Collège de Lalinde et le Maire de Lalinde.

Celle-ci prévoit notamment que la Communauté de Communes :

- organise, en dehors du temps scolaire (le temps scolaire étant compris du lundi au vendredi de 8 heures 45 à 18 heures, le mercredi après-midi est considéré comme du temps scolaire en raison de l'U.N.S.S.) et hors vacances scolaires, l'utilisation par les associations sportives des locaux scolaires, exclusivement en vue de l'organisation d'activités sportives. Ces locaux sont : la grande salle du gymnase, les vestiaires et les sanitaires ;

- verse d'autre part, à l'établissement une contribution financière correspondant aux frais de viabilisation (eau, gaz, électricité) et de maintenance au prorata du temps d'occupation ;
- s'engage à réparer et indemniser l'établissement pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées;
- assure le ménage de la salle et des vestiaires à raison de deux heures par jour.
- Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention pour un an, renouvelable, à compter du 1er janvier 2015.

## 6. Conventions de Mise à Disposition du gymnase du collège de LALINDE aux associations

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le gymnase du Collège de Lalinde sera mis à disposition de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin que les associations sportives puissent y pratiquer leurs activités strictement sportives, en dehors du temps scolaire et hors vacances scolaires.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition gratuite du gymnase du Collège de Lalinde entre la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord et chacune des associations sportives utilisatrices.

Cette convention, consentie à titre précaire et révocable a pour objet de fixer les modalités d'occupation du gymnase du Collège « Jean Monnet » à Lalinde, appartenant au Conseil Général de la Dordogne.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions de mise à disposition gratuite du gymnase du Collège Jean Monnet à LALINDE avec les associations sportives, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 7. Questions et informations diverses

Le calendrier des conseils communautaires pour l'année 2015 est distribué aux Conseillers Communautaires.

### **Informations DETR 2015**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les dossiers de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), exercice 2015, joints en annexe de la circulaire Préfectorale en date du 17 novembre dernier, doivent être transmis **avant le vendredi 30 janvier 2015 au plus tard** pour un nouveau dossier.

Il précise qu'à ce jour la Communauté de Communes va déposer un dossier D.E.T.R. au titre de l'année 2015 pour l'aménagement du carrefour au lieu dit « La Gratusse » sur la Commune de LALINDE.

### **Présentation des décisions du Président depuis le 28 octobre**

Le Président présente au Conseil Communautaire les décisions prises depuis le 28 octobre 2014. Celles-ci sont à la fin du compte-rendu.

### **Présentation du document de travail du Cabinet Michel KLOPFER par Claire VERRIER**

Monsieur le Président laisse la parole à Claire VERRIER du Cabinet KLOPFER pour présenter son document de travail sur la Communauté de Communes : Deux ans après la fusion, situation financière et incidences de la définition de l'intérêt communautaire (document de travail joint en annexe au compte-rendu).

### **Point sur les premières réunions sur l'intérêt communautaire**

Le Président rappelle que l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles doit être défini avant la fin de l'année 2014 (2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de fusion), sinon la Communauté de Communes exercera l'intégralité de chacune des compétences transférées.

Ce sera l'objet du Conseil Communautaire du 16 décembre prochain.

Il rappelle également que les propositions de rédaction de l'intérêt communautaire émises par les commissions sont sur le site internet de la Communauté de Communes dans l'Espace Élus.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 21 h 55.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 16 décembre 2014 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.*

## **Décisions du Président prises depuis le 28 octobre 2014**

### **40 – Avenant 1 marché travaux Aménagement d'une aire de stationnement le long de la gendarmerie, avenue du Général Leclerc, RD 730 à Lalinde**

Considérant qu'un avaloir caniveau grille supplémentaire est nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau créé, le marché initial est modifié par avenant pour un montant de 990 € H.T. soit 2.74 % du marché initial.

### **41 – Modification du titulaire des marchés travaux attribués a l'entreprise GIRARDEAU Espaces Verts SARL par avenant**

Suite au décès de Monsieur Olivier HEBRAS du 13 juillet 2014, les marchés conclus avec l'entreprise GIRARDEAU ESPACES VERTS SARL doivent être modifiés par avenants.

Les marchés Aménagement du Bourg de Saint Avit Sénieur lot 3 et Valorisation des Vestiges Abbaziaux de St Avit Sénieur sont modifiés comme suit :

- la gérance de l'entreprise GIRARDEAU ESPACES VERTS SARL a été transférée à Madame Anne FOURNIER qui représentera désormais l'entreprise. Elle aura qualité pour signer tout document afférent à ces marchés.

### **42 – Convention médecin crèche du Buisson**

Le Conseil Général ne met plus à disposition un médecin PMI « Médecin de l'établissement » depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010. L'établissement Crèche Chapi Chapo, sous la gestion de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, doit pallier à cette absence et solliciter un médecin de notre territoire qui effectuera cette mission.

Une convention est établie avec le Docteur Coline BATAILLE afin d'assurer la mission de médecin d'établissement de la crèche Chapi-Chapo.

### **43 – Marché collecte des Ordures Ménagères - Avenant n° 2 communes de COUZE ST FRONT, LANQUAIS, STE FOY DE LONGAS et VARENNES – AVENANT n°3 COMMUNES DE MAUZAC ET GRAND CASTANG, ST CAPRAISE DE LALINDE et VERDON**

VU la délibération de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord du 28 octobre 2014 qui concède au SYGED la collecte des Ordures ménagère sur l'intégralité de sont territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Afin de pas interrompre ce service, dans les communes, les contrats de collecte des ordures ménagères pour les communes de Couze Saint Front, Lanquais, Mauzac et Grand Castang, St Capraise de Lalinde, Ste Foy de Longas, Varennes et Verdon sont prorogés jusqu'au 30 juin 2015 par avenant.

### **44 – Décision modificative de la décision n° 28 désignant le titulaire du marché aménagement du bourq de NAUSSANNES**

L'article 3 de la décision 2014 – 28 est modifié comme suit :

« Cette dépense est inscrite au budget de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord :

- Section Investissement – article 4581-18 »

### **45 – Encaissement du produit de ventes de photos à la Crèche du Buisson Chapi-Chapo**

La SARL photographie BARRETO reverse à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord une partie des produits de la vente de photos à la crèche du Buisson, Chapi-Chapo.

Le montant de 278.00, produit de la vente de photos est accepté.

#### **46 – Avenant 1 marché travaux aménagement du bourg de Naussannes**

Un avaloir d'eau pluviale supplémentaire est nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau créé.

Le marché initial est modifié comme suit :

- ✓ Réf 7.1 : Plus value pour utilisation d'un BRH sur les tranchées EP pour un montant de 84.40 € HT
- ✓ Réf 7.2 : Fourniture et pose en tranchée de tuyau PVC Ø125 SN8 pour un montant de 369.50 € HT
- ✓ Réf 7.7 : Regards à grille concave 50x50 pour un montant de 350.00 € HT
- ✓ Réf 7.10 : Raccordement sur réseau existant EP pour un montant de 200.00 € HT

Les montant de l'avenant est de 1 003.90 € soit 0.37 % du marché initial.

#### **47 – Remboursement de la surfacturation du gaz au Pôle de santé de Lalinde**

EDF a surestimé la consommation de gaz du pôle de santé de Lalinde, ce qui le conduit à rembourser la différence entre estimée et réalisée depuis le 10 septembre 2013

Le montant de 8 658.20 € est accepté.

#### **48 – Remboursement Assurance sinistre C15**

Le C15 a été accidenté au parking le 23 septembre 2014 – bris de glace (optique).

Le remboursement d'un montant de 433.25 € est accepté.